

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 3 avril 2023****Délibération n° 2023-32**

L'an deux mille vingt-trois le trois avril à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2023.

Objet : Cession d'une emprise foncière cadastrée section AE n°2, 18, 19, 23, 408 ainsi que du chemin dit des Longènes, par promesse synallagmatique de vente

Etaients présents : 25

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Fabrice ROUSSEL, Véronique CHARBOIS, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Aubin AMARDEIL, Antoine CAMUS, Laurianne SENE

Etaients excusés ou absents : 4

Mesdames et Monsieur Françoise CAMILLERI (pouvoir à Gérard FOUCARD), Maxime AMBARD (pouvoir à Frédéric TISSOT), Fatiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS,

Formant la majorité des membres en exercice.

Messieurs Aubin AMARDEIL et Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.

Monsieur Frédéric GOULIER expose le rapport suivant :

Le tènement foncier situé rue du Docteur Schmitt, rond-point Jean Moulin et chemin des Longènes à Saint-Apollinaire est concerné par le site de projet n°8 « Longènes » inscrit au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Habitat et Déplacements (PLUI-HD) et destiné à la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble à vocation tertiaire et économique, en lien également avec les filières d'excellence et les grands équipements métropolitains.

Pour cette opération, en accord avec la Métropole de Dijon, il a été retenu une destination orientée vers des activités liées à la santé, en cohérence et en complémentarité avec les grands pôles médicaux situés à proximité, afin de constituer le « Parc santé des Longènes ». Un pôle d'excellence pour le traitement de l'insuffisance rénale chronique pourrait en particulier être réalisé, en partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Dijon Bourgogne, ainsi qu'une résidence gérée à destination des étudiants liés à la filière santé.

Cette opération d'aménagement d'envergure va être réalisée par la société « Eiffage Aménagement », titulaire du permis d'aménager, délivré en juin dernier et qui a déjà procédé aux acquisitions foncières des propriétés privées comprises dans le site de projet.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette opération, il est proposé de céder à « Eiffage Aménagement » les terrains appartenant à la commune de Saint-Apollinaire, d'une superficie totale de 5 713 m², ainsi que le chemin dit des Longènes non cadastré, étant indiqué que ceux-ci ont fait l'objet d'une procédure préalable de déclassement et de désaffectation du domaine public, pour laquelle il a été émis par Monsieur le Commissaire-Enquêteur un avis favorable. Il est précisé que le chemin dit des Longènes devra faire l'objet, préalablement à la vente, d'une division parcellaire en vue de l'établissement d'un document modificatif du parcellaire cadastral (DPMC) afin d'obtenir une numérotation cadastrale dudit chemin. Il est précisé que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Connaissance prise des avis du Domaine, la cession sera réalisée **moyennant le prix de 63 € le mètre carré hors taxe sur la valeur ajoutée**, payable comptant en totalité le jour de la signature de l'acte de vente. La vente sera précédée de la signature d'une promesse synallagmatique de vente assortie des conditions suivantes :

- La Société dénommée EIFFAGE AMENAGEMENT s'engage expressément à signer une convention pour la réalisation d'un parking provisoire avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de DIJON.
- La Société dénommée EIFFAGE AMENAGEMENT devra affecter au moins 50% de la surface plancher autorisée par le permis d'aménager, délivré par Monsieur le Maire de SAINT-A POLLINAIRE le 17 juin 2022 sous le numéro PA 021 540 22 R0001 à des activités liées à la santé.
- Le chemin dit des Longènes est actuellement le seul et unique accès aux parcelles agricoles cadastrées Section AE, numéros 331 et 333 situées au Sud du projet. La Société dénommée EIFFAGE AMENAGEMENT s'engage expressément à laisser libre accès à ces parcelles au profit de leur exploitant, par tous moyens et avec tous véhicules.

Il est indiqué que la Métropole de Dijon procédera également à la cession au profit d'« Eiffage Aménagement » des terrains lui appartenant, compris dans le site de projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE 28 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION), de :

- céder à la société « Eiffage Aménagement » - 11 place de l'Europe – CS 50570 – 78140 Vélizy-Villacoublay, les biens situés à Saint-Apollinaire, compris dans le site de projet n° 8 du PLUI-HD, cadastrés section AE n°2 de 370 m², n°18 de 10 m², n°19 de 2 805 m², n°23 de 1 040 m², n°408 de 1 488 m² ainsi que le chemin dit des Longènes non cadastré qui fera l'objet d'une procédure de division parcellaire pour établissement d'un document modificatif du parcellaire cadastral (DPMC), moyennant un prix de vente total de 63 €/m², payable comptant en totalité lors de la signature de l'acte de vente ;
- dire qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, puis par acte authentique de vente ;
- approuver le projet de promesse synallagmatique de vente annexé au rapport et d'autoriser Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale, ainsi qu'à signer la promesse définitive ;

- autoriser Monsieur le Maire à signer au nom de la commune de Saint-Apollinaire, tous actes et documents à intervenir en vue de la bonne exécution de ce dossier.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

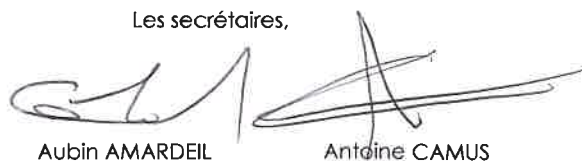
A Saint-Apollinaire, le **11 AVR. 2023**

Le Maire,



Jean-François DODET

Les secrétaires,



Aubin AMARDEIL Antoine CAMUS

Date de publication : **12 AVR. 2023**

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 021-212105407-20230411-2023_32-DE

